

RENCONTRE BI LATÉRALE ENTRE LA SECRETARE GENERALE DU MAA ET L'UNSA 9 JANVIER 2019

78, rue de Varenne-75349 PARIS 07 SP
Tél : 01.49.55.55.31 ou 43.05
unsa-agrifor.syndicats@agriculture.gouv.fr
<http://agrifor.unsa.org/>

UN PREMIER ÉCHANGE QUI APPELLE DE NOMBREUSES RÉPONSES DANS LE TEMPS, SANS TROP D'ILLUSION !

L'entretien bi latéral avec Sophie DELAPORTE, Secrétaire Générale du MAA s'est déroulé le 9 janvier 2019 en présence de Philippe MERILLON, Secrétaire Général adjoint et Jean-Pascal FAYOLLE, Chef du SRH.

L'UNSA était représentée par Philippe COSTA, Martine HARNICHARD, Guy SIGALA et Gwendoline PROSPER.

Notre intervention :

Notre ligne de conduite a toujours été celle d'un dialogue constructif et franc avec vos prédécesseurs. Nous pouvions échanger librement, chacun restant dans son propre rôle.

Malgré un contexte de grande tension sociale, le taux de participation de la consultation générale est identique à celui de 2014. Le climat, calme en apparence, reste tendu dans les services, car il y a beaucoup d'inquiétudes et d'interrogations sur l'avenir des services et la carrière des agents suspendu aux annonces de l'Exécutif sur les chantiers transverses et l'organisation territoriale des services publics. Les agents ne comprennent plus la cohérence de ces chantiers parce que tout devient instable et anxiogène.

Ce que nous demandons, c'est apaiser et créer de la confiance dans les services et redonner du sens à l'action publique sans pour autant détricoter ce qui fonctionne bien.

Depuis 18 mois, nos organisations syndicales ont été ni écoutées ni entendues. C'est la raison pour laquelle nous avons adressé un courrier au Ministre pour l'interpeller sur la méthode conduite par l'Exécutif (voir courrier ci-joint).

Nous apprenons par la presse que les Ministères ont été mis à contribution pour fournir, à la Commission Nationale du Débat Public, des fiches d'information sur quatre thèmes parmi lesquels celui de la réforme de l'Etat. Alors que nous connaissons déjà les grandes lignes de ces deux chantiers, la démarche de l'Exécutif nous paraît quelque peu anachronique et nous interpelle.

Nous souhaitons mettre le focus sur plusieurs chantiers en cours :

LES SEA

Tout d'abord, nous tenons à rappeler que les agents des SEA ont fait preuve de beaucoup de pragmatisme pour éviter des tensions avec la profession agricole dans des calendriers très contraints.

Nous formulons une exigence : une meilleure coordination entre les SEA et l'ASP. **Nous regrettons que la préconisation de nommer le DDT, délégué territorial de l'ASP, n'ait pas été retenue.** La mise en place de référents techniques en DDT s'impose pour une meilleure organisation. Les CT locaux et le CTM devront être saisis des conventions entre les SEA et l'ASP.

1^{er} contentieux sérieux, celui de la réforme de l'Etat qui n'est pas directement liée à vos attributions mais qui va impacter sérieusement les DDI.

Un rappel de notre positionnement sur ce chantier : qu'il y ait des ajustements organisationnels pour améliorer le fonctionnement de nos services, nous pouvons l'entendre, mais de là à tout remettre en cause comme cela sera le cas avec la modularité et la mutualisation, nous ne pouvons pas y adhérer. On se dirige vers une désorganisation des DDI d'un département à l'autre et au sein même de certaines régions.

Nous ne sommes pas non plus favorables à la fusion des SG des DDI et des préfectures car en fusionnant les Programmes 333 et 307 des préfectures, ce sera au tour de la RH métier ministérielle qui intégrera le dispositif préfectoral, d'autant que la Sous Direction du Pilotage des SD, qui était jusqu'à présent sous la tutelle de Matignon, vient d'être transférée au Ministère de l'Intérieur. Ce futur schéma organisationnel va très certainement engendrer une perte de technicité. Les DDI finiront en effet par être intégrées aux préfectures.

Dans la synthèse du Ministère de l'Intérieur relative aux propositions des préfets de région dans le cadre de l'instruction du 24 juillet 2018 sur l'organisation territoriale des services publics, il est indiqué **"Pour éviter le phénomène de "passager clandestin", certains préfets estiment indispensables que les effectifs, participant aux mutualisations, ne relèvent plus de périmètres ministériels différents: ils proposent donc de transférer tous les effectifs des fonctions support mutualisés sur le nouveau programme unique"**.

Trois futures expérimentations nous inquiètent :

- Fusion des DDT des départements de l'Indre et du Cher
- Création d'une seule DDI en Dordogne regroupant certaines missions et d'autres réparties en région et en préfecture.
- Projet de mutualisation de la RH dans un secrétariat général DDI/préfecture dans le département de l'Eure. Qu'en est-il exactement ?

Enfin, nous demandons la mise en place d'un groupe de travail, consacré à l'avenir des secrétariats généraux des DDI, qui vont être très sérieusement impactés par la fusion des Programmes 333/307. Il nous paraît indispensable que les Ministères techniques ne doivent laisser en aucun cas le champ libre au Ministère de l'Intérieur.

Pour résumer notre pensée, nous constatons que depuis 18 mois l'Exécutif fait tourner en rond nos organisations syndicales sans résultats tangibles pour les agents.

2^{ème} contentieux : la remise en cause des attributions des CAP

Retirer à nos représentants, qui siègent dans les CAP, la possibilité d'examiner les mobilités, les avancements et les promotions, c'est remettre fondamentalement en cause les espaces d'échanges, clés de voûte indispensables à la garantie de l'équité de traitement et de la défense des droits des agents dans le déroulement de leurs carrières.

L'UNSA rappelle à Sophie DELAPORTE un courrier qu'elle nous avait adressé lorsqu'elle était Directrice de Cabinet de Stéphane TRAVERT : **"Ainsi, le pilotage des questions de ressources humaines, qui sont actuellement du ressort des CAP comme la mobilité, les positions statutaires et les mesures individuelles favorables, pourrait désormais relever de la compétence d'une instance spécifique issue de la fusion du CT et du CHSCT. Cependant, les CAP ne disparaîtraient pas pour autant, gardant le rôle d'une instance de recours avec un recentrage sur les décisions individuelles défavorables et les cas complexes. Elles seraient enfin maintenues dans leur rôle d'instance disciplinaire."**

Pour l'UNSA, si tel est le cas, ce sera un casus belli car si cette réforme aboutissait, les agents se retrouveraient ainsi sans filet de sécurité que leur garantissent précisément ces instances de concertation à moins que l'Exécutif ait choisi la judiciarisation des décisions individuelles devant les tribunaux par les agents concernés.

LES CARRIÈRES DES AGENTS

Nous avons deux revendications :

- La poursuite des plans de requalification des filières administrative et technique (A-B-C).
- La réévaluation des taux pro/pro.

COMMENTAIRES DE L'UNSA

Cette rencontre avec la nouvelle Secrétaire Générale n'est qu'un premier contact consacré à un tour d'horizon sur les sujets que nous avons déjà abordés avec Didier GUILLAUME. Nous n'attendons aucune réponse concrète dès lors que la Secrétaire Générale a pris ses fonctions récemment. Elle a confirmé les axes prioritaires du Ministre qui sont déjà archi connus.

S'agissant du débat national, le Premier Ministre a simplement souhaité ne pas fermer la porte aux échanges avec les Français sur l'organisation des services publics. Pour autant, le périmètre du Ministère est bien délimité dans le cadre du plan de transformation ministériel qui n'est pas remis en cause.

S'agissant de l'organisation territoriale des services publics, les arbitrages ne sont toujours pas connus. Nous craignons que le Ministère de l'Intérieur prenne totalement la main sur l'organisation des DDI. Nous savons déjà que le CT des DDI serait a priori présidé par le Secrétaire Général du Ministère de l'Intérieur et non plus par le Secrétaire Général du Gouvernement qui n'avait qu'une hâte, se débarrasser de ce secteur d'activité.

S'agissant des SEA/ASP, un groupe de travail Ministère de l'Intérieur/Ministère de l'Agriculture est consacré à la sécurisation des aides de la PAC, afin d'éviter les risques d'apurement. L'idée de convention vient du Ministère de l'Agriculture.

Quant aux chantiers transverses conduits par la DGAFP, la SG va communiquer au Ministre notre totale opposition au projet de réforme des instances de concertation.

S'agissant des plans de requalification et les taux pro/pro, le SRH est toujours en attente des arbitrages avec Bercy.

Pour l'UNSA, les désillusions sont devant nous. Force est de constater que nos organisations sont face à un mur. L'Exécutif préfère sans doute négocier avec des mouvements sociaux non contrôlés.

En clair, nous n'attendons rien de positif à moins que l'Exécutif se ressaisisse.



Paris, le 7 janvier 2019

Le Secrétaire Général
de l'UNSA Alimentation Agriculture Forêts

à

Monsieur Didier GUILLAUME
Ministre de l'Agriculture et de
l'Alimentation
78, rue de Varenne
75349 PARIS 07 SP

Monsieur le Ministre,

Lors de la rencontre bi latérale que vous nous avez accordée le 8 novembre 2018, nous vous avons alerté sur le climat de résignation, voire d'exaspération qui règne dans les services, lié à un avenir professionnel incertain.

A l'occasion du CT des DDI du 28 novembre 2018, j'avais, au nom de l'UNSA Fonction Publique, alerté le Secrétaire Général du Gouvernement sur nos inquiétudes liées au climat social en affirmant que *"A travers certains mouvements sociaux, en particulier celui des gilets jaunes, la société peut sembler s'éloigner des syndicats alors que la démocratie suppose des corps intermédiaires qui soient entendus, écoutés et respectés. Ils sociabilisent les citoyens et sont indispensables au débat pour contribuer à la transformation de notre pays et éviter un pilotage technocratique court termiste, ce que nous constatons malheureusement depuis plus d'un an. Plus les syndicats sont affaiblis, plus le risque autoritaire grandit"*.

Au cours de cet entretien, vous aviez tenu des propos positifs à l'égard de nos organisations syndicales en les qualifiant de capteurs et de lanceurs d'alerte.

Nos organisations syndicales le sont d'autant plus que nos résultats électoraux, issus de la consultation générale 2018, confirment notre représentativité et notre légitimité au sein des différentes instances de concertation. **Nous considérons, en effet, que les élections professionnelles sont les seuls juges de paix qui font vivre la démocratie sociale.**

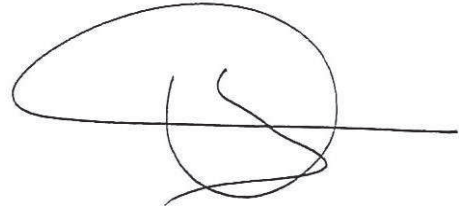
Et pourtant, nous observons que le mouvement des gilets jaunes est mieux entendu, écouté par l'Exécutif que nos organisations syndicales alors que l'UNSA n'a cessé de l'alerter sur les contentieux liés aux chantiers transverses (recrutement des contractuels, rémunération au mérite, remise en cause des attributions des CAP et fusion des CT/CHSCT) et à l'organisation territoriale des services publics.

Nous apprenons par la presse que les Ministères ont été mis à contribution pour fournir, à la Commission Nationale du Débat Public, des fiches d'information sur quatre thèmes parmi lesquels celui de la réforme de l'Etat. Alors que nous connaissons déjà les grandes lignes de ces deux chantiers, la démarche de l'Exécutif nous paraît quelque peu anachronique et nous interpelle.

Pour autant, discuter, consulter, négocier; la gamme est étendue. Mais le dialogue social ne peut se réduire à une audition polie des organisations syndicales, sans méthode, sans perspective pour les agents.

Aucune réforme ne peut aboutir à l'écart des agents sans accord partagé, sans compromis négocié. Si j'ai un vœu à formuler en ce début d'année, la démocratie ne peut courir le risque de la confrontation, elle ne peut courir le risque de la déception. **Le dialogue social, dans une démocratie sans cesse à réinventer, est le seul moyen de construire et de maîtriser le changement.**

A votre entière disposition pour tout échange éventuel, je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments très respectueux.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'P' and 'C' intertwined, with a horizontal line extending to the right from the bottom of the 'C'.

Philippe COSTA